# Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

## Conseil d'Administration n°1
## le vendredi 5 novembre 2021, 10 h Le Bersac, Salle des fêtes

**Étaient présents :**
Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Christian BRUN, Samuel PETERMANN, Henri RANQUE, Jacques ACHERY, Roger BARBAN, Aliette BÉGOU, Henri BELLOT, Jean-Pierre EYRAUD, Jean GERMANAZ, Alain JAUME, Roland LINOSSIER, Bernard MATHIEU, Michel MERLE, Auguste TRUPHÈME.

**Étaient excusés :**
Pierre BLANC, Mario FABIAN, Maurice MATHIEU, Gérard MONOD, Pierre TEISSIER.

**Étaient absents :** Maurice JOUBERT, Pierre MARROU, Jacques VILLARD

**Étaient invités car anciens maires de communes voisines, adhérents au GAMHA :**
*** excusé :** Robert NUNIÈS
*** absents :** Jean-Paul DEVANTHERY, Edmond FRANCOU, Robert TOURTET

**Accompagnantes :**
Rosette BRUN, Francine BELLOT, Aimée GERMANAZ, Suzy MARIGNE, Mado PETERMANN, Michelle RANQUE

Accueil, dans la salle des fêtes du Bersac, autour d'un café-viennoiseries offert par GAMHA.
Remerciements à :
* Dominique DROUILLARD, maire du Bersac qui a mis à disposition de GAMHA, sa salle des fêtes communale, à titre gracieux (convention)
* Christian BRUN qui a préparé l'organisation de la salle.
Repas organisé au café du Commerce, à Serres. Menu convenable.

**I * Agréables retrouvailles** après une longue période d'isolement. Plaisir partagé

**Une pensée pour les maires disparus :** Jean-Paul REYNIER, maire de St Jean-St Nicolas et conseiller général du Haut Champsaur et tous ceux dont l'avis de décès n'a pas été porté à la connaissance de GAMHA.

Il est décidé qu'un hommage sera rendu à Jean-Paul REYNIER, membre fondateur de GAMHA. Une plaque sera déposée sur sa tombe, en présence de la famille, le 6 décembre 2021. Seuls les anciens élus et amis de JP REYNIER seront invités.

**I * Adhésions – Cotisations**

**Le montant de la cotisation reste inchangé : 25 €**
- Lors des rencontres, chacun règle son repas à l'ordre de GAMHA, pour un montant de 25 €.
Le nombre d'adhésions pour l'année 2021 est : **57.** C'est avec ce nombre que sera calculée la cotisation FAMAF 2022.

**II * Les Mariannes du Civisme**
Suite aux élections municipales de 2020, la FAMAF a offert une plaque métallique au lauréat de chaque strate.
Elle a été envoyée à chaque maire concerné, accompagnée d'un courrier et de la liste des résultats de toutes les communes du département.
Aucune réponse !!

**IV * Compte Administratif 2020 et Budget Prévisionnel 2021**
Le trésorier, Samuel PETERMANN, présente le Compte Administratif 2020 arrêté au 31 décembre 2020.
**Total Produits : 32 809.58 € - Total charges : 33 337.00 €**
La subvention du Conseil départemental (fonctionnement 2021) d'un montant de **1 500 €,** a été attribuée en juin 2021.

**Excédent : 527.42 €**
**Le Compte Administratif 2020, n'appelle aucune remarque. Validé, il sera présenté à l'AG de 2021.**

* Le trésorier présente le Budget Prévisionnel 2021.
**Budget équilibré à 30 965 €.**
* Le trésorier présente le Budget Prévisionnel de 2022.
Budget validé pour pouvoir solliciter une subvention au Département.
**Une subvention de fonctionnement pour 2022 est sollicitée auprès du Département.**

Le trésorier est félicité pour la tenue rigoureuse des comptes de GAMHA. Il est soutenu par Christian BRUN qui met à sa disposition ses compétences en informatique. Le duo est remercié.

**V * Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**
La liste est distribuée, avec la ventilation par année de renouvellement.
Le renouvellement de 2020 et de 2021 sera validé lors de l'AG extraordinaire qui aura lieu le 15 décembre 2021.
Aucun nom n'est proposé : on « laisse de la place » pour les nouveaux adhérents. Certains membres renouvelables en 2020 et 2021 manifestent leur intention de renouveler leur mandat, d'autres souhaitent se retirer. (Mme MULLER, MM. GERMANAZ, GRAND'EURY).

**VI * Journal de GAMHA**
Il paraîtra comme à l'accoutumée, en janvier 22. Tout article est le bienvenu.

La séance est levée à 12h.